



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT DE BOURGOGNE

Dijon le 16 DEC. 2008

DIVISION DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET DU SOUS-SOL  
15-17, AVENUE JEAN BERTIN - B.P. N° 16610 - 21066 DIJON CEDEX

Affaire suivie par Laurent Streibig (J)  
Téléphone : 03 80 29 40 81  
Télécopie : 03 80 29 40 18  
Mél. : laurent.streibig@industrie.gouv.fr  
Site internet : www.bourgogne.drire.gouv.fr

LS/081202 N° 00563

## INSTALLATIONS CLASSEES

VISITE D'INSPECTION du 28 octobre 2008

Société Baudoin Thillien  
à  
AUXERRE

### RAPPORT DE CONSTATATIONS

#### 1. INTRODUCTION

L'inspection de cet établissement était une inspection approfondie, planifiée, annoncée par lettre du 27 août 2008. Elle avait pour but de poursuivre l'instruction du bilan de fonctionnement remis par l'exploitant, de contrôler le respect des dispositions relatives aux rétentions.

#### 2. IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Raison sociale : BAUDOIN-THILLIEN

Siège social : 11 rue du Colonel Rozanoff, ZI des Pieds de Rats, 89000 AUXERRE

Activité(s) principale(s) : Traitement de surface de pièces métalliques.

#### 3. SITUATION ADMINISTRATIVE

L'établissement fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n° DCLD-B1-1999-398 du 26 octobre 1999.

#### 4. INSPECTION DU 28 octobre 2008

##### 4.1. Conditions de l'inspection

L'inspection a été annoncée à l'exploitant par courrier du 27 août 2008.

L'inspection a été réalisée par Guillaume VANDEVOORDE et Laurent STREIBIG, inspecteurs des installations classées.

Présent  
pour  
l'avenir

PLATEFORME REGIONALE DE LA RECHERCHE ET DE L'INDUSTRIE

Les personnes rencontrées lors de l'inspection sont :

- M. Didier BAUDOIN
- M. Joël BAUDOIN
- M. Cédric LEMERCIER responsable environnement.

Référentiels et thèmes de l'inspection :

L'inspection était basée sur l'examen du bilan de fonctionnement remis par la société le 26 juin 2007 ainsi que l'examen de certaines rétentions de la société dans le cadre de l'action nationale sur les cuvettes de rétention.

#### **4.2. Constats réalisés**

Les principales remarques formulées sont :

- Les mesures de rejet atmosphériques ne sont pas réalisées sur tous les points de rejets et ne sont pas réalisées dans les délais exigés par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.
- Les émissions sonores dépassent les valeurs réglementaires, l'exploitant devra se positionner vis-à-vis des exigences relatives au bruit et devra notamment réaliser des mesures afin de déterminer le niveau sonore dû aux installations et afin de déterminer l'émergence.
- Les mesures en sortie de station d'épuration dépassent les valeurs réglementaires en ce qui concerne la DCO et les nitrites.
- Des déchets liquides se trouvent placés en containers hors rétention.

Par ailleurs, un effort devra être réalisé en ce qui concerne le rangement et l'accessibilité des locaux.

#### **4.3. Description de l'installation et examen du bilan de fonctionnement**

L'établissement procède au zingage électrolytique de pièces métalliques. Ces opérations sont réalisées sur trois lignes automatisées.

Les gammes de traitement sont le zingage acide majoritairement et le zingage alcalin zinc-fer ; les pièces subissant au cours du traitement différentes opérations dont notamment le dégraissage, le décapage, l'activation, la passivation, la dépassivation, différents rinçages étant réalisés entre chaque étape du traitement.

L'établissement ne travaille pas pour l'automobile, ce qui explique l'absence de certification qualité et environnementale dans la mesure où leurs clients ne l'exigent pas.

Il convient toutefois de noter que l'établissement dispose d'une approbation de l'agence de l'eau concernant le système d'épuration, il s'agit d'une garantie concernant le rendement et l'autosurveillance de son système d'épuration. La station d'épuration du site date de 2000.

Les effluents du site sont de deux types :

- chromiques
- acido-basiques.

Globalement, au regard du bilan de fonctionnement, il apparaît que l'entreprise respecte les dispositions réglementaires de son arrêté d'autorisation d'exploiter. Il convient toutefois de noter les écarts suivants :

##### 4.3.1 rejets atmosphériques

Selon l'article 20 de l'arrêté préfectoral, les rejets doivent faire l'objet, tous les deux ans, d'un contrôle de teneur en polluant par un organisme agréé.

Le dernier contrôle mentionné dans le bilan de fonctionnement remonte au 13 septembre 2002, des contrôles auraient dû être effectués en 2004 et 2006, ce qui n'apparaît pas dans le bilan.

Les points de rejet A5 et A6 doivent selon le même arrêté faire l'objet d'un contrôle, aucun résultat n'est mentionné dans le bilan.

Ces contrôles n'ont pas été régulièrement effectués pour des raisons de coût.  
Les points A5 et A6 n'ont pas été contrôlés pour des problèmes d'accessibilité.

Il conviendra de réaliser les mesures de rejet atmosphériques telles qu'exigées par la réglementation. En fonction des résultats, la périodicité réglementaire pourra être modifiée.

#### 4.3.2. mesure des nuisances sonores

Le bilan de fonctionnement fait état d'une mesure de bruit qui remonte à 1998, la dernière mesure a été réalisée en 2008.

Il apparaît que les résultats de ces mesures ne respectent pas les valeurs de l'arrêté préfectoral qui de plus devront être réduites en raison d'une réglementation nationale plus contraignante.

L'exploitant doit se positionner par rapport aux nuisances sonores qu'il engendre, une campagne de mesures devant être réalisée notamment en mesurant l'émergence.

#### 4.3.3. Respect des normes de rejet applicables

Les mesures de DCO et de nitrites dépassent les limites de rejets autorisées par l'arrêté préfectoral du 26 octobre 1999. Les valeurs de la DCO et du taux de nitrites se situant à 223 mg/l et 4 mg/l en 2006 pour une prescription maximale de 150 mg/l et 1 mg/l respectivement.

Dans un souci de cohérence des réglementations, les valeurs prescrites par l'arrêté préfectoral pourront être revues.

#### **4.4. Examen des dispositifs de rétention**

Le site dispose de nombreuses rétentions dont la liste a été communiquée en préalable à l'inspection. Il a été sélectionné quelques rétentions parmi celles-ci.

Les rétentions contrôlées font l'objet de fiches annexées au présent rapport.

A noter dans la zone B2 la présence de déchets qui se trouvent enfûtés. Ces déchets sont, aux dires de l'exploitant, en phase solide et liquide. Les déchets sont placés dans des sacs étanches, puis placés dans des containers de 200 litres. Ces containers sont placés dans la zone B2 qui se situe à l'extérieur des bâtiments.

La double peau telle que présentée ne peut pas constituer une rétention dans la mesure où l'étanchéité de la première ne peut pas être contrôlée et dans la mesure où l'absence de liquide dans ce qui sert de rétention (container) ne peut pas plus être contrôlée.

#### **4.5. Suites envisagées**

Lettre à l'exploitant sur les points relevés au cours de l'inspection.

Par ailleurs, un projet d'arrêté préfectoral complémentaire sera proposé afin de prendre en compte le bilan de fonctionnement.

l'inspecteur des installations classées,



Laurent-STREIBIG

l'inspecteur des installations classées,



Guillaume VANDEVOORDE

## Contrôle des cuvettes de rétention

Société Baudoin Thillien à Auxerre

Inspection du 28 octobre 2008

### Généralités sur la gestion des capacités de rétention

1. Comment est évalué le caractère « polluant » des produits stockés ?	En fonction du classement du produit, c'est à dire tout sauf l'eau
2. Les réservoirs de stockage de liquides et les aires de chargement / déchargement nécessitant des rétentions sont-ils listés ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si oui, sont pris en compte : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les stockages fixes</li> <li>- les stockages mobiles</li> <li>- les aires de chargement /déchargement de citerne</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
3. Les volumes des capacités de rétention sont-ils listés en regard des volumes des réservoirs de stockage ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
4. La résistance à l'action physique et chimique des fluides des parois des capacités de rétention est-elle évaluée ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si oui, de quelle manière ?	Cuvette en béton compatible pour les rétentions fixes et rétentions mobiles « catalogues » résistantes aux fluides considérés.
5. L'incompatibilité des produits est-elle prise en compte dans la disposition des capacités de rétention ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si oui, de quelle manière ?	Chaque rétention est spécifique à une seule gamme de produits
6. L'étanchéité des capacités de rétention est-elle vérifiée périodiquement ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si oui, par quelle méthode et selon quelle périodicité ?	Contrôle visuel lors des inspections générales planifiées
7. L'état de remplissage des capacités de rétention est-il vérifié périodiquement ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si oui, par quelle méthode et selon quelle périodicité ?	Chaque jour par le laboratoire
8. La vidange des capacités de rétention est-elle encadrée par une procédure ou des contrôles ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si oui, quels contrôles sont réalisés avant vidange ?	La vidange est faite via la station d'épuration du site.
<u>Commentaires :</u>	

**Société Baudoin Thillien à Auxerre**

**Inspection du 28 octobre 2008**

**Fiche n° 1**

**Constats sur le terrain**

Remarque

Localisation de la capacité de rétention : Magasin de produits chimiques

Référence	Produit contenu	Volume maximum
PR3	Performa 269 add. Brightener (bases)	94 l
Volume total		94 l

Compatibilité des produits partageant la capacité de rétention  OUI  A JUSTIFIER  NON

Volume de la capacité de rétention		
Volume brut (calcul géométrique) (Vb) 200 l	l'exploitant <input checked="" type="checkbox"/> donné par <input type="checkbox"/> vérifié	Conformité volume (Vu ≥ Vr)  <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> A JUSTIFIER <input type="checkbox"/> NON
Volume occupé par des accessoires (Va) = 0 l	l'exploitant <input type="checkbox"/> donné par <input type="checkbox"/> vérifié	
Volume utile (Vu = Vb - Va)	0.2 m <sup>3</sup>	
Volume requis (Vr) (art. 42.2 de l'arrêté préfectoral)	Vr = 0.94 m <sup>3</sup>	
Rétention vide de tout liquide ou eaux pluviales le jour de l'inspection.		<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Résistance et étanchéité de la capacité de rétention		
Matériau et revêtement des parois de la cuvette de rétention		plastique
Résistance à l'action chimique des fluides contenus dans les réservoirs		<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> A JUSTIFIER <input type="checkbox"/> NON
Résistance à l'action physique des fluides contenus dans les réservoirs		<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> A JUSTIFIER <input type="checkbox"/> NON
Etat des parois de la capacité de rétention	Absence de dégradation importante visible	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON : .....
	Absence de fissuration apparente des parois	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON : .....
	Etat du revêtement (si existant)	<input type="checkbox"/> EN ETAT <input type="checkbox"/> DEGRADE
	Garantie de l'étanchéité sous les réservoirs et au niveau des fondations	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> A JUSTIFIER <input type="checkbox"/> NON
	Absence de dispositif de vidange gravitaire dont la fermeture ne peut être garantie	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON : .....
Date et méthode du dernier contrôle d'étanchéité de la capacité de rétention		.. / .. / ..... - .....

Inspection du 28 octobre 2008

Fiche n° 2

Constats sur le terrain

Remarque

Localisation de la capacité de rétention : Magasin

Référence	Produit contenu	Volume maximum
PR5	Finidp 475-765, (acide)	262 l
	proséal XZ-111 / U-20/F (acide)	395 l
	Unifix zn 3-13 (acide)	480 l
Volume total		1137 l

Compatibilité des produits partageant la capacité de rétention  OUI  A JUSTIFIER  NON

Volume de la capacité de rétention		
Volume brut (calcul géométrique) (Vb) 1000 l	l'exploitant <input checked="" type="checkbox"/> donné par <input type="checkbox"/> vérifié	Conformité volume (Vu ≥ Vr) <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> A JUSTIFIER <input type="checkbox"/> NON
Volume occupé par des accessoires (Va) 0 l	l'exploitant <input checked="" type="checkbox"/> donné par <input type="checkbox"/> vérifié	
Volume utile (Vu = Vb - Va)	1 m <sup>3</sup>	
Volume requis (Vr) (art. 42.2 de l'arrêté préfectoral)	Vr = 0.569 m <sup>3</sup>	
Rétention vide de tout liquide ou eaux pluviales le jour de l'inspection.		<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Résistance et étanchéité de la capacité de rétention		
Matériau et revêtement des parois de la cuvette de rétention		plastique
Résistance à l'action chimique des fluides contenus dans les réservoirs		<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> A JUSTIFIER <input type="checkbox"/> NON
Résistance à l'action physique des fluides contenus dans les réservoirs		<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> A JUSTIFIER <input type="checkbox"/> NON
Etat des parois de la capacité de rétention	Absence de dégradation importante visible	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON : .....
	Absence de fissuration apparente des parois	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON : .....
	Etat du revêtement (si existant)	<input type="checkbox"/> EN ETAT <input type="checkbox"/> DEGRADE
	Garantie de l'étanchéité sous les réservoirs et au niveau des fondations	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> A JUSTIFIER <input type="checkbox"/> NON
	Absence de dispositif de vidange gravitaire dont la fermeture ne peut être garantie	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON : .....
Date et méthode du dernier contrôle d'étanchéité de la capacité de rétention		.. / .. / .. - .....

**Société Baudoin Thillien à Auxerre**

Inspection du 28 octobre 2008

Fiche n° 3

**Constats sur le terrain**

Remarque : des traces de projections sur les murs résultantes d'une fuite passée

Localisation de la capacité de rétention : Station d'épuration

Référence	Produit contenu	Volume maximum
R02	Effluents et rinçage acido-basique	15 m3
R04	Effluents et rinçage acido-basique	8 m3
Volume total		23 m3

Compatibilité des produits partageant la capacité de rétention  OUI  A JUSTIFIER  NON

Volume de la capacité de rétention		
Volume brut (calcul géométrique) (Vb) 22.4 m3	l'exploitant <input checked="" type="checkbox"/> donné par <input type="checkbox"/> vérifié	Conformité volume (Vu ≥ Vr) <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> A JUSTIFIER <input type="checkbox"/> NON
Volume occupé par des accessoires (Va)	l'exploitant <input type="checkbox"/> donné par <input type="checkbox"/> vérifié	
Volume utile (Vu = Vb - Va)	22.4 m <sup>3</sup>	
Volume requis (Vr) (art. 42.2 de l'arrêté préfectoral)	Vr = 15 m <sup>3</sup>	
Rétention vide de tout liquide ou eaux pluviales le jour de l'inspection.		<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Résistance et étanchéité de la capacité de rétention		
Matériau et revêtement des parois de la cuvette de rétention	Béton et peinture	
Résistance à l'action chimique des fluides contenus dans les réservoirs		<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> A JUSTIFIER <input type="checkbox"/> NON
Résistance à l'action physique des fluides contenus dans les réservoirs		<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> A JUSTIFIER <input type="checkbox"/> NON
Etat des parois de la capacité de rétention	Absence de dégradation importante visible	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON : .....
	Absence de fissuration apparente des parois	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON : .....
	Etat du revêtement (si existant)	<input checked="" type="checkbox"/> EN ETAT <input type="checkbox"/> DEGRADE
	Garantie de l'étanchéité sous les réservoirs et au niveau des fondations	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> A JUSTIFIER <input type="checkbox"/> NON
	Absence de dispositif de vidange gravitaire dont la fermeture ne peut être garantie	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON : .....
Date et méthode du dernier contrôle d'étanchéité de la capacité de rétention		.. / .. / ..... - .....